

POLE AGRICULTURE ET ALIMENTATION

MISE A JOUR EN MARS 2026

Guide Export Agroalimentaire Brésil : Enregistrement des Étiquettes

Ce guide a pour vocation d'accompagner les entreprises françaises dans leur démarche d'exportation vers le marché brésilien. Il détaille les étapes réglementaires et les prérequis techniques nécessaires à l'enregistrement des produits d'origine animale auprès des autorités locales.

Réglementation et Contrôle sanitaire

**Pour consulter le
texte complet :**
[https://oodrive.franc
eagrimer.fr/share-
access/sharings/zk3lk
e3C.4ll1nlr](https://oodrive.franc
eagrimer.fr/share-
access/sharings/zk3lk
e3C.4ll1nlr)

L'enregistrement des étiquettes constitue une étape réglementaire obligatoire pour tout produit alimentaire d'origine animale destiné à l'exportation. Depuis l'année 2017, cette procédure administrative s'effectue exclusivement en ligne via le logiciel PGA/SIGSIF, accessible à l'adresse suivante : <http://sistemasweb.agricultura.gov.br/pages/PGA-SIGSIF.html>.

Cette plateforme centralisée permet aux opérateurs de saisir directement leurs demandes et de suivre l'évolution de leur télédéclaration en temps réel sur le site officiel du Ministère de l'Agriculture (MAPA).

Conditions Sanitaires de Base

Avant d'entamer toute démarche, il est impératif de vérifier la catégorie du produit car certaines exemptions s'appliquent selon le **décret n° 10.468/2020**. Les produits d'origine animale qui ne sont pas destinés à la consommation humaine sont totalement dispensés de l'obligation d'enregistrement et ne sont pas soumis à l'exigence de provenance de pays ou d'établissements autorisés. À l'inverse, certains produits comestibles comme la farine lactée, le pollen apicole ou la propolis bénéficient d'une dispense de registre **DIPOA**, mais conservent l'obligation stricte de provenir de pays et d'établissements préalablement habilités.

Exigences liées au Règlement Technique (RTIQ)

La rapidité de traitement de votre dossier dépend de l'existence d'un **Règlement Technique d'Identité et de Qualité (RTIQ)** ou d'une norme correspondante pour votre produit. Pour les catégories de produits faisant l'objet d'un tel règlement, la validation de l'enregistrement de l'étiquette est immédiate et s'effectue en ligne sans évaluation préalable par les inspecteurs du MAPA. Toutefois, l'étiquette reste soumise à une procédure de contrôle aléatoire ultérieure, et tout dossier mal rempli peut entraîner un rejet immédiat par les autorités brésiliennes. Il est donc fortement conseillé d'identifier précisément la catégorie du produit lors de la phase de préparation du dossier pour sécuriser l'exportation.



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU BRÉSIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Procédures pour les produits sans norme spécifique

**Effecteur un
enregistrement :**
<https://odrive.franceagrimer.fr/share-access/sharings/Fk3lk-e6M.Lll1Inld>

Lorsqu'un produit ne possède pas de règlement technique ou de norme correspondante, aucune dispense de pré-approbation n'est accordée par **le département des produits d'origine animale (DIPOA)**. Bien que la procédure soit dématérialisée pour faciliter la gestion administrative, les exigences de conformité restent rigoureuses. Dans ce cadre spécifique, le responsable de l'entreprise devient l'unique responsable des éléments déclarés pour l'étiquette, rendant désormais la signature de la **DD(CS)PP** inutile pour valider le dossier.